



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est SPRL ADGN World Invest représentée par M. ANZULUNI dont les bureaux se trouvent à Quai des Anglais 30 à 7020 NIMY

Le terrain concerné est situé à Boulevard Albert Elisabeth 68 à 7000 Mons et cadastré Mons 1 div section D n° 218G31

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble avec réaménagement de 3 appartements et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart au Guide Communal d'Urbanisme, au Guide Régional d'Urbanisme

Détails concernant l'écart : - Ecart au GCU :

- Article V.A.5.1. §2 Principe d'harmonie avec le contexte : " La toiture doit être en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. "

- Article V.A.5.1. §3 Type de toitures : " Lors de la restauration, de la construction ou de la reconstruction d'immeubles, les toitures seront en pente continue. "

- Ecart au GRU :

- Art. 396 a) La toiture doit être en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. Lors de la restauration, de la construction ou de la reconstruction d'immeubles, les toitures seront en pente continue.

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations : - Art. 414 et 415 relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Mons - Service Urbanisme – rue Neuve 17 à 7000 Mons

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- les 22 et 29/10/2019 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures , rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance au 065/40.55.58 mail : urbanisme@ville.mons.be

L'enquête publique est ouverte le 21/10/2019 et clôturée le 04/11/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place 22 à 7000 Mons

- par télécopie au numéro : 065/40.55.09

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

- remises à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 1183/AD**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 04/11/2019, à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Harmegnies dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint



Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Maxime Pourtois
L'Echevin délégué